

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 481 233**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 81 08206**

(54) Emballage pour colles à base d'alpha-cyanacrylates.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). **B 65 D 90/48.**

(33) (32) (31) (22) Date de dépôt ..... 24 avril 1981.  
Priorité revendiquée : RFA, 25 avril 1980, n° P 30 15 975.2.

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 44 du 30-10-1981.

(71) Déposant : Société dite : SCHERING AG, société par actions de droit allemand, résidant en  
RFA.

(72) Invention de : Wolfgang Imöhl.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Armengaud Jeune, Casanova, Akerman et Lepeudry,  
23, bd de Strasbourg, 75010 Paris.

La stabilité au stockage de colles à base d'alpha-cyanacrylates dépend beaucoup de la température du stockage.

Alors que les cyanacrylates peuvent être conservés pour ainsi dire indéfiniment à des températures inférieures à 0°C, des températures supérieures à la température ambiante normale conduisent plus ou moins rapidement à la gélification des cyanacrylates.

La recommandation faite par le distributeur, à savoir "conserver en un endroit frais", n'est que rarement respectée, surtout en dehors des secteurs d'application industriels. La conséquence d'un stockage effectué dans de mauvaises conditions, par exemple dans une vitrine où les assemblages sont exposés au rayonnement solaire direct ou dans des locaux où règnent des températures anormalement élevées, est une polymérisation prématuée du cyanacrylate, qui se traduit par une forte augmentation de la viscosité, une gélification ou une solidification du cyanacrylate.

Avec les emballages dont on se servait jusqu'à présent pour les cyanacrylates, par exemple les flacons en polyéthylène, les pipettes en polyéthylène ou les tubes d'aluminium, il est impossible de vérifier le "passé du stockage" ou l'"histoire du stockage" des cyanacrylates. Il est donc impossible de faire une distinction entre une polymérisation qui a été provoquée par un mauvais stockage et une polymérisation due à la qualité défectueuse du cyanacrylate.

Toutefois, on le conçoit sans peine, il est du plus haut intérêt, surtout pour le fournisseur, et cela n'est pas nouveau, de pouvoir faire une telle distinction car une réclamation ne saurait être prise en considération que si les cyanacrylates ont été conservés dans des conditions conformes aux prescriptions.

Il fallait donc trouver, pour des colles à base d'alpha-cyanacrylates, un emballage répondant à ce besoin.

Ce problème technique est résolu, conformément à l'invention, par un récipient ou conteneur pour colles

à base d'alpha-cyanacrylates qui est muni d'un indicateur de température donnant un signal irréversible.

Pour cela on utilise de préférence des points de mesure autocollants sensibles à la température qui 5 signalent par une modification de couleur le dépassement d'une température que l'on peut choisir à volonté et qui est déterminée par la nature des corps sensibles.

Lors du dépassement d'une certaine température, par exemple 49°C, le point intérieur blanc d'un tel point 10 de mesure prend une couleur noire permanente, parfaitement visible. Etant donné que les points de mesure peuvent eux-mêmes être encapsulés hermétiquement et qu'ils sont résistants à l'humidité, aux huiles, aux graisses et à la vapeur, les assemblages avec indicateur peuvent être 15 servés de la manière habituelle sans mesures de précaution supplémentaires.

On peut également utiliser d'autres variétés d'indicateurs de température, par exemple des rubans de mesure ou des étiquettes convenablement traitées.

Un mode de réalisation très apprécié de l'emballage conforme à l'invention, pour colles cyanacryliques, est représenté sur le dessin annexé. Le récipient 1 est un flacon à bouchon vissé, en polyéthylène basse pression, d'une capacité comprise de préférence entre environ 20 25 et 50 ml. Le corps du flacon porte une étiquette 2 pour les indications à donner au sujet du produit et du fabricant. Il est bon que l'étiquette soit aussi grande que possible et qu'elle entoure le récipient. Le flacon porte 25 en outre le support 3 du point de mesure en une matière claire, revêtue d'une feuille, avec le point de mesure 4, clair lui aussi, qui se colore en noir de façon irréversible à la température voulue. On choisit de préférence des 30 points de mesure ayant une température de changement de couleur d'environ 40 à 45°C. On peut naturellement prévoir 35 aussi plusieurs points de mesure lorsqu'on veut contrôler un intervalle de température plus grand. Une pointe de dosage 5 est enfongée dans le flacon. Avec le chapeau vis-sable 6 on ferme le flacon 1 muni de sa pointe de dosage 5.

REVENDICATIONS

1. Récipient pour colles à base d'alpha-cyanocrylates, caractérisé en ce qu'il est muni d'un indicateur de température donnant un signal irréversible.  
5        2. Récipient pour colles à base d'alpha-cyanocrylates selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'indicateur de température est un point de mesure comportant des corps sensibles à la température qui signalent, par une modification de couleur, le dépassement d'une température choisie à volonté et déterminée par la nature des corps sensibles.  
10

2481233

1/1

